



**Il est temps de fortifier nos collectivités :
Mémoire présenté par le SCFP
au Comité permanent des finances**

Consultations pré-budgétaires, novembre 2004

**Syndicat canadien de la fonction publique
21, rue Florence
Ottawa (ON)
K2P 0W6
(613) 237-1590**

Introduction

Pour la septième année de suite, le gouvernement fédéral annonce un surplus budgétaire.¹ Cette année, ce surplus s'élève à 9,1 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars de plus que l'année dernière. Année après année, Paul Martin sous-estime systématiquement le montant d'argent disponible pour les dépenses publiques. Encore une fois, tout le surplus a été automatiquement imputé à la dette fédérale, même si le système public de soins de santé est en fâcheuse posture, qu'il n'y a pas de programme national de garderies et que l'infrastructure urbaine continue de se détériorer. Cet argent aurait dû servir à fortifier nos collectivités.

L'année dernière, le gouvernement a continué d'enlever le surplus de l'assurance-emploi aux chômeuses et chômeurs. Le gouvernement a accumulé 17,5 milliards de dollars en revenus de primes d'assurance-emploi, malgré le déclin de 0,3 milliard de dollars dans les revenus de l'a.-e. causé par la réduction du taux des primes. Il a consacré 15,1 milliards de dollars à l'a.-e. en 2003-2004. Le surplus de l'a.-e. s'est élevé à près de 2,5 milliards de dollars (2 488 \$ millions) en un an seulement.

En plus de faire de l'argent aux dépens des sans-emploi, le gouvernement fédéral a floué les Canadiennes et les Canadiens en sous-finançant aussi d'autres programmes. Nous sommes très inquiets de constater, à la lecture du Rapport financier annuel, que le gouvernement fédéral a consacré 2 milliards de dollars de *moins* aux dépenses des programmes que dans le budget de 2004. Le ministère des Finances attribue cette situation au « gel des dépenses en fin d'exercice et aux retards dans la mise en œuvre de projets des budgets précédents. »

Le gouvernement aime souligner que les dépenses des programmes ont augmenté de 7,8 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, mais nous devons placer les choses dans un contexte plus large. En pourcentage du PIB, les dépenses de programmes sont passées de 15,7 pour cent en 1993-1994 à 11,6 pour cent en 2003-2004.

Pendant que les travailleuses et travailleurs sont aux prises avec un sous-financement fédéral des programmes sociaux, les entreprises profitent d'allègements fiscaux qui ont fait bondir leurs profits en 2003-2004. L'augmentation des profits des entreprises est en partie responsable du surplus fédéral cette année. C'est parce que le gouvernement fédéral a permis aux sociétés de reporter leurs pertes et de payer moins d'impôts en 2002-2003. L'augmentation « radicale » des revenus créés par les impôts des sociétés en 2003-2004 est due aux faibles impôts payés l'année précédente. Le ministère des Finances souligne que l'actuelle augmentation des revenus est aussi due à la force du dollar canadien qui a permis d'accroître les profits du secteur

financier. Les sociétés ont déjà bénéficié d'immenses baisses d'impôts en vertu du plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars du gouvernement. Il ne faudrait pas invoquer l'augmentation des profits des entreprises pour justifier d'autres baisses d'impôts dans le prochain budget.

Les entreprises se plaignent de payer trop d'impôts mais, en réalité, la régressive TPS contribue davantage aux revenus du gouvernement que les impôts des sociétés. L'année dernière, la TPS a contribué dans une proportion de 15,2 pour cent aux revenus du gouvernement fédéral, pendant que les impôts des sociétés y contribuaient à 14,7 pour cent.

Reddition de comptes

Le transfert sans conditions de fonds fédéraux aux provinces encourage la prestation privée à but lucratif des services. Le discours du Trône indique que le gouvernement a l'intention de donner de l'argent aux provinces et aux territoires sans imposer de normes nationales, sans exercer de surveillance et sans assurer l'application. C'est cela le « fédéralisme souple » de Paul Martin, une stratégie qui ne répondra pas aux besoins des collectivités canadiennes.

Pourtant, le gouvernement tente de faire croire qu'il valorise la reddition de comptes en affirmant qu'il faut des résultats et des mécanismes de présentation de rapports. Autrement dit, les libéraux ont l'intention d'intégrer des méthodes d'entreprises dans l'administration publique, mais ils n'exigeront pas vraiment la prestation publique des services. En fait, le gouvernement possède déjà la base législative voulue pour protéger les services publics. Il pourrait assurer le respect de la *Loi canadienne sur la santé*, mais il n'utilise pas ce pouvoir. En outre, le projet de modernisation de la *Loi sur la concurrence* vise à assouplir les règlements au profit des entreprises. Le discours du Trône fait allusion à « un gouvernement intelligent », à « une réglementation intelligente », à « des frontières intelligentes » et à « une armée intelligente ». Nous craignons que cela signifie que les dépenses seront ciblées et que le gouvernement ne sera plus en mesure de maintenir l'universalité et de s'engager à offrir des niveaux plus élevés de dépenses de programmes.

Services d'éducation et de garde à l'enfance

Pendant la campagne électorale de 2004, les libéraux ont promis de présenter un plan national de garderies qui enchâsserait les quatre principes inscrits dans la loi – qualité, universalité, accessibilité et programmes de développement. Paul Martin a promis de consacrer 5 milliards de dollars de plus au cours des cinq prochaines années à la création de 250 000 nouveaux espaces de garderies de grande qualité, réglementés par l'État et à un coût raisonnable pour les parents. Les libéraux ont promis un système pancanadien sur le modèle de ce qui existe déjà au Québec – des garderies réglementées, de grande qualité, financées par l'État et à un coût maximum de 7 \$ par jour par enfant.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a dit qu'il jetterait les bases d'un cadre national de concert avec les provinces et les territoires, qu'il étudierait les meilleures pratiques, qu'il exigerait des rapports d'étape et qu'il assurerait la souplesse du système.

Les militantes et militants des services de garde d'enfants s'efforcent depuis des années d'attirer l'attention des gouvernements successifs sur ce dossier et maintenant, le gouvernement minoritaire laisse entrevoir un rayon de lumière. Mais les transferts d'argent ne suffisent pas à assurer un système national de garderies de qualité, financé par l'État et sans but lucratif (pour les enfants de la naissance à 12 ans) qui soit entièrement inclusif et qui réponde aux besoins de chaque enfant, peu importe ses capacités, sa langue, sa culture, son revenu familial ou son lieu de résidence.

Nous demandons au gouvernement canadien :

- d'assurer un financement suffisant pour des services de grande qualité et à un coût abordable pour les parents, et qui permette de bien former et de bien rémunérer le personnel des garderies. Le SCFP appuie l'augmentation des dépenses à 5 milliards de dollars par année pour les cinq prochaines années, comme première étape d'un plan de financement national lié à des objectifs précis et soumis à des échéances de mise en œuvre précises;
- de s'engager à mettre en place des services d'éducation et de soins de la petite enfance universellement accessibles et inclusifs. Les Canadiennes et les Canadiens veulent que tous les enfants aient accès à l'éducation. Notre système public d'éducation ne répond pas aux besoins de groupes ciblés et n'est pas conçu comme un programme d'aide sociale – les services d'éducation de la petite enfance ne doivent pas l'être non plus. Un programme national de garderies doit aussi intégrer les enfants atteints de déficiences et tenir compte de la diversité culturelle des diverses populations du Canada;
- de créer un cadre législatif garantissant des normes et un financement, ainsi que des mécanismes de reddition de comptes solides pour un programme national de garderies. Le gouvernement fédéral doit élaborer un cadre fédéral-provincial-territorial de politique sociale qui réponde aux besoins des familles et dont des garderies réglementées seront la pierre angulaire. À l'heure actuelle, la disponibilité et la qualité des services de garde d'enfants sont inégales à cause de l'insuffisance du financement et du manque de coordination des politiques et des normes dans de nombreuses provinces. Toute loi devrait aussi respecter l'autonomie et le leadership du Québec en matière de garderies;

- de maintenir la prestation publique et sans but lucratif des services. L'administration publique assure un accès plus équitable et une meilleure qualité. Toute dimension commerciale augmenterait inévitablement le coût des services à cause de la nécessité de faire des profits. Même le contrôle de la qualité passe après la rentabilité. En outre, la prestation publique sans but lucratif atténue le risque des contestations en vertu des accords de commerce;
- d'exiger des gouvernements provinciaux et territoriaux qu'ils utilisent le financement fédéral destiné aux garderies pour mettre en place un système de garderies financé par l'État, de qualité, inclusif, à coût abordable, universellement accessible, sans but lucratif et qui rende des comptes sur tout le financement public. Les provinces doivent utiliser les fonds fédéraux pour compléter, et non remplacer, leurs dépenses consacrées aux garderies;
- d'appuyer une stratégie en matière de ressources humaines pour les travailleuses et travailleurs de garderies qui mènera à une amélioration des salaires et des conditions de travail, notamment en contribuant à l'élaboration de meilleures structures de négociation pour les travailleuses et travailleurs syndiqués.

L'infrastructure municipale et le nouveau pacte pour les villes

Dans le prochain budget, nous voulons voir des investissements immédiats dans une infrastructure des eaux et des eaux usées respectueuse de l'environnement, des logements à coût abordable, des transports en commun et des installations de loisirs. Parce que les biens publics se renouvellent et se développent grâce à un financement public, des mesures doivent être prises pour que ces biens restent publics et qu'ils soient exploités et livrés par le secteur public.

L'un des éléments critiques d'un nouveau pacte pour des collectivités fortes est l'assurance que les fonds publics destinés à l'infrastructure physique seront administrés avec soin par des organismes publics afin d'assurer des services publics de longue durée, fiables et de qualité qui contribueront à des économies locales vitales. Il faut éviter de consacrer de précieuses ressources à des projets à but lucratif plus coûteux, ou au financement d'entreprises privées par l'entremise de la sous-traitance et des partenariats public-privé (P3).

Le financement, l'exploitation et la reddition de comptes dans le cadre de P3 présentent de sérieux problèmes. À long terme, les partenariats public-privé coûtent plus chers aux gouvernements; ils permettent parfois de cacher la dette publique, mais ils ne la réduisent jamais. À l'évidence, les entreprises privées doivent montrer un profit à leurs actionnaires, ce qui entraîne une augmentation des coûts pour le public. Les P3 entraînent une diminution de la qualité des services et une réduction des salaires. L'expérience des P3 montre aussi que la

transparence et le contrôle public diminuent. Enfin, il est clair qu'une majorité de Canadiennes et de Canadiens veulent que leur infrastructure publique soit construite grâce à un investissement public direct et non par des P3.

Le « nouveau pacte » pour les villes de Paul Martin, présenté dans le discours du Trône, est une réponse faible aux besoins urgents de nos collectivités. On promet aux villes 2,5 milliards de dollars, répartis sur 5 ans. Ce montant couvre à peine les coûts annuels de 2 milliards de dollars que doivent assumer les villes pour des travaux d'entretien reportés, sans parler des 60 milliards de dollars qu'il en coûtera, selon la Fédération canadienne des municipalités, pour combler le déficit des villes en matière d'infrastructure.

Ce dont nous avons besoin

Nous avons besoin d'un important transfert de fonds du gouvernement fédéral pour nos villes et villages, incluant une portion généreuse de la taxe sur l'essence, une exemption de la TPS et un financement fédéral direct pour l'infrastructure publique, le logement social et les transports en commun.

Les villes ont besoin d'un financement stable et prévisible – pas de prêts et de subventions ponctuels, sans ressources garanties pour l'entretien et l'exploitation. À court terme, il faut d'importants transferts, des exemptions et des allègements fiscaux, des prêts à faible taux d'intérêt et un financement fédéral direct pour l'infrastructure.

Les municipalités doivent être encouragées à investir dans l'infrastructure publique : une dette contractée pour acheter un actif peut être un très bon investissement. Mais, jusqu'à maintenant, le sous-financement et le délestage des responsabilités aux municipalités par les niveaux supérieurs de gouvernement ont plutôt incité les municipalités à se tourner vers les P3 et d'autres formes de privatisation qui menacent la force et la viabilité des collectivités.

Pour être fortes, les collectivités ont besoin de programmes et de changements législatifs qui inciteront les caisses de retraite à investir dans l'infrastructure municipale publique. Il existe beaucoup d'autres solutions publiques pour financer l'infrastructure, dont la mise en commun de la dette municipale, les obligations du gouvernement, les obligations à rendement réel, un fonds national d'infrastructure, les obligations exemptes d'impôts, les subventions fédérales, les sociétés d'État comme la Société canadienne d'hypothèque et de logement et les sociétés d'intérêt public.

Le SCFP est en faveur d'un rabais de la TPS et de l'octroi de 0,05 \$ le litre de la taxe sur l'essence (incluant le diesel) d'ici trois ans, comme l'ont demandé les maires des grandes villes, mais ces mesures ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan comparativement à ce dont les villes ont besoin pour réinvestir dans une

infrastructure publique. En outre, un pacte pour les villes exige que le rôle du gouvernement fédéral ne soit pas uniquement pécuniaire – nous avons besoin d’une stratégie urbaine intégrée au niveau fédéral.

Nous savons que le fonds pour des municipalités vertes créé l’année dernière a déjà servi à susciter un investissement privé, et non public, dans l’infrastructure. Nous craignons que les nouveaux revenus pour les villes ne finissent par aller remplir les coffres d’entreprises favorables aux partenariats public-privé (P3) comme réponse aux besoins en matière d’infrastructure.

Nous demandons au gouvernement canadien :

- de fournir aux municipalités assez d’argent pour combler le déficit d’environ 60 milliards de dollars en infrastructure, qui croît à un rythme de 2 milliards par année;
- de rejeter les P3 et la privatisation pour l’infrastructure publique en créant une nouvelle Autorité canadienne du financement de l’infrastructure qui recueillerait jusqu’à 5 milliards de dollars par année en nouveaux crédits garantis par le fédéral, montant qui servirait à financer des projets d’infrastructure publique à frais partagés à 50/50 entrepris avec les gouvernements provinciaux, municipaux ou autres administrations publiques de palier inférieur;
- de réserver, d’ici trois ans, 0,05 \$ le litre de la taxe fédérale sur l’essence pour aider les municipalités à financer l’amélioration de l’infrastructure et des routes, en veillant à ce que ce nouveau financement ne remplace pas les fonds existants et à ce que le financement de l’infrastructure provenant d’autres sources ne diminue pas;
- de mettre en œuvre le rabais de TPS promis de 7 milliards de dollars en dix ans alloué à l’infrastructure publique;
- de veiller à ce que les fonds destinés à l’infrastructure publique ne servent pas à justifier la sous-traitance d’emplois du secteur public.

Eau

- d’établir des normes pancanadiennes efficaces pour l’eau en liant le financement accordé aux provinces et aux territoires au respect de ces normes;
- de financer l’expansion et l’amélioration des systèmes des eaux et des eaux usées sous forme de subventions et de prêts aux municipalités;

- de coordonner le développement de programmes uniformes de formation, de contrôle et de certification destinés aux opératrices et opérateurs des eaux et des eaux usées et de fournir des ressources pour mettre en place des programmes de transition d'emploi;
- d'accroître le financement pour aider les collectivités des Premières Nations à développer et à améliorer leurs réseaux d'aqueducs et d'égouts sur une base sans but lucratif;
- de rejeter tout accord commercial qui pourrait permettre l'exportation d'eau en vrac.

Transports en commun, chemins de fer et routes

- d'investir directement dans l'infrastructure des transports en commun, des pistes cyclables et des voies piétonnières dans nos villes, ainsi que dans le transport de fret par rail et par route dans les collectivités rurales;
- de modifier la loi fédérale de l'impôt sur le revenu afin que les passes de transport en commun fournies par l'employeur soient exemptes d'impôt;
- de reconnaître l'importance des transports urbains aux fins de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de respecter l'engagement pris par le Canada envers l'Accord de Kyoto.

Déchets solides

- d'exiger que les deniers publics soutiennent la prestation publique de services de gestion des déchets solides et le rapatriement à l'interne des activités qui ont été privatisées;
- de considérer les déchets solides comme une ressource publique qui appartient à l'ensemble de la collectivité et d'investir dans les programmes de recyclage administrés par le secteur public;
- d'injecter plus d'argent dans les programmes d'infrastructure verte pour la gestion des déchets par le secteur public, et de lier cet argent à la promotion de la réduction et de la diversion des déchets solides;
- de mettre en œuvre des règlements nationaux en matière d'emballage pour minimiser la quantité de déchets solides.

Logement

- d'établir un transfert distinct destiné au logement social et de réinvestir les surplus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans du nouveau logement social;
- de consacrer 2 milliards de dollars à du nouveau logement, incluant un programme de subventions souple pour aider les provinces et les municipalités qui travaillent avec des organisations de logement communautaire;
- d'accorder le financement déjà promis pour le logement social, et d'appuyer les programmes destinés aux sans-abri et les programmes de rénovation existants;
- d'élaborer un programme de logement social durable qui construira entre 20 000 et 30 000 nouvelles unités, en rénovera 10 000 chaque année et appuiera les coopératives de logement;
- de mettre en œuvre une stratégie nationale de logement visant à accroître le soutien au revenu des personnes à faible revenu. Au moins 50 pour cent des unités devraient être offertes à des loyers inférieurs au marché;
- de créer des partenariats du secteur public entre différents paliers de gouvernement afin de protéger le stock de logements sociaux et de permettre la restauration majeure de projets publics d'habitations à loyer modique;
- de travailler avec les collectivités à acquérir des propriétés à faible loyer qui risquent d'être démolies ou converties, et de réaménager de vieux édifices publics dans le centre-ville de nos collectivités au lieu de favoriser l'étalement urbain.

Énergie et environnement

- d'établir de nouvelles normes de conservation, d'efficacité énergétique et de durabilité de l'environnement, et d'investir dans des programmes qui soient conformes à ces normes. Des politiques énergétiques durables sont essentielles au respect de l'environnement dans les collectivités;
- de créer un Fonds de mise en œuvre de l'accord de Kyoto, doté de 1,25 milliards de dollars chaque année au cours des sept prochaines années pour assurer de la formation et des avantages sociaux aux travailleuses et travailleurs déplacés, aider à atteindre les objectifs de l'accord de Kyoto, investir dans de nouvelles technologies vertes et faire du Canada un leader mondial dans les industries durables;

- de jouer un rôle de premier plan dans la rénovation de biens publics et de faire respecter des lignes directrices de fonctionnement en matière de durabilité de l'environnement;
- d'inciter les provinces dont les marchés de l'énergie sont ouverts à les fermer et à restaurer la réglementation de la vente de l'électricité;
- d'aborder les questions d'approvisionnement d'abord en investissant dans des mesures de conservation et d'efficacité énergétique;
- de mettre en place des incitatifs pour favoriser la coopération est-ouest en matière d'électricité au Canada plutôt que l'intégration nord-sud;
- d'accroître la réglementation et les mesures d'application dans l'intérêt public;
- de rejeter tout accord international de commerce et d'investissement qui affaiblit la prestation publique de services dans les collectivités et la durabilité des ressources naturelles utilisées par les collectivités;
- de réduire les effets sur l'environnement de l'utilisation de notre énergie et de s'orienter vers une énergie renouvelable sans pollution;
- de reconnaître que les services de l'électricité dont la propriété et l'exploitation sont publiques sont les mieux placés pour gérer la demande par des programmes de conservation et d'efficacité énergétique, tout en accroissant la capacité.

Santé

Le discours du Trône a confirmé l'accord des premiers ministres sur la santé conclu en septembre 2004. Le gouvernement fédéral consacra environ 41 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années à ramener les transferts fédéraux à 25 pour cent du total des dépenses provinciales-territoriales en santé.

Malgré le nouveau financement, le gouvernement fédéral a omis d'exiger des provinces qu'elles s'engagent à rendre des comptes ou à respecter des conditions essentielles pour recevoir un financement fédéral. Même si les ministres de la santé ont promis d'endiguer la vague de privatisation, rien n'a été fait en ce sens.

Nous demandons au gouvernement canadien :

- de demander aux gouvernements provinciaux et territoriaux de s'engager à assurer une prestation publique des soins de santé en échange d'une augmentation importante de l'investissement fédéral et d'être directif en matière de prévention, de promotion et de santé publique;
- d'imposer des conditions à l'utilisation des fonds et d'appliquer la *Loi canadienne sur la santé* si les provinces et les territoires n'utilisent pas les fonds comme prévu;
- d'interdire aux provinces et aux territoires de sous-traiter les services de santé à des fournisseurs à but lucratif et d'octroyer des permis aux établissements à but lucratif;
- de mettre en place un programme national de soins à domicile en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, avec lignes directrices et normes applicables à tous, peu importe la province de résidence;
- de mettre en œuvre immédiatement des mesures visant à établir un programme national d'assurance-médicaments;
- d'assurer un processus sûr et minutieux relatif à l'homologation de nouveaux médicaments et de veiller à ce que les essais et les évaluations cliniques de tous les médicaments soient à l'abri de toute influence des entreprises privées;
- d'améliorer le plan de 700 millions de dollars pour la santé des Autochtones, avec le financement nécessaire pour régler les questions de santé au sein des communautés autochtones, incluant des stratégies de recrutement et de formation;
- de veiller à ce que l'intégration de professionnels de la santé diplômés à l'étranger ne contribue pas à un « exode des cerveaux » des pays en développement et ne se fasse qu'en partenariat avec les pays en développement de façon à ce que les deux côtés en profitent ;
- de mettre en œuvre une proposition du Congrès du travail du Canada sur un projet pilote visant à assurer le recyclage ou la formation des travailleuses et travailleurs de la santé grâce à un programme de formation de l'a.-e.;
- d'examiner avec sérieux les études sur les ressources humaines en cours ou récemment terminées, ainsi que leurs recommandations, et d'amorcer un dialogue avec les gouvernements provinciaux sur les conclusions de ces études;

- d'accorder des fonds suffisants pour assurer des soins aux personnes âgées dans la prochaine décennie en élaborant un plan national à long terme;
- de promouvoir le modèle des soins primaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec des équipes interdisciplinaires de professionnels de la santé;
- d'exiger que les provinces assurent la confidentialité de l'information sur la santé;
- de veiller à financer et à combler les besoins en matière de santé des résidentes et résidents du Nord.

Péréquation

Le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre une réforme fondamentale du programme de péréquation. Le FMI a avisé le gouvernement canadien qu'il devait apporter des « modifications au système fédéral-provincial de péréquation ... qui limiteront le fardeau du budget fédéral »², ce qui nous inquiète. En somme, le FMI veut que le Canada réduise les paiements de péréquation aux provinces.

Si le programme de péréquation doit vraiment assurer aux provinces un « revenu suffisant pour fournir des niveaux raisonnablement comparables de services publics à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables », les paiements de péréquation doivent être conditionnels à leur utilisation pour des programmes dont le financement, la propriété, l'exploitation et la prestation sont publics, et non pour des modèles de diversification des modes de prestation comme les P3 et la sous-traitance.

En outre, le SCFP demande au gouvernement fédéral de modifier la formule de péréquation pour tenir compte de la force économique moyenne des dix provinces, au lieu d'exclure la forte performance de l'Alberta comme la formule le fait maintenant.

De plus, le SCFP appuie le retrait du plancher de péréquation. Un « plancher » ne sert qu'à assurer aux provinces riches une portion du gâteau de la péréquation alors qu'elles n'en ont peut-être pas besoin.

Assurance-emploi et formation

Le discours du Trône propose de revoir le système d'assurance-emploi, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps étant donné qu'approximativement deux tiers des femmes sans emploi ne reçoivent pas d'a.-e., tandis que plus de la moitié des hommes sans emploi au Canada n'en reçoivent pas.

Il faut réduire les heures d'admissibilité à 360 pour toutes les prestations partout au pays. La durée des prestations doit augmenter et le niveau de ces prestations doit être fixé aux deux tiers des douze meilleures semaines d'une travailleuse ou d'un travailleur. Les prestations doivent être automatiques en cas de licenciement après un congé spécial, comme un congé de maternité. Nous voulons un système d'assurance-formation qui soit géré par l'entremise du système d'assurance-emploi, un peu comme le système d'apprentissage. L'a.-e. inclurait une prestation de formation.

Nous craignons beaucoup que le gouvernement tienne compte de l'avis du Fonds monétaire qui, au printemps de 2004, a conseillé au gouvernement de ne pas financer des objectifs de politiques sociales plus larges par le biais du système d'a.-e. et de profiter de l'examen en cours du système pour « envisager des primes selon l'expérience et d'autres méthodes de financement ». ³ Nous souhaitons que le mouvement syndical soit consulté en profondeur dans le prochain processus d'examen afin que l'assurance-chômage et les fonds destinés à la formation servent à soutenir les travailleuses et les travailleurs lorsqu'ils en ont besoin.

Le gouvernement indique son intention de mettre au point une stratégie de compétences au travail qui permettra d'améliorer les systèmes de stages et de favoriser l'alphabétisation et d'autres compétences. Des installations de formation et des ententes relatives au marché du travail doivent être élaborées en collaboration avec les provinces et les territoires, les syndicats et les conseils sectoriels. En outre, le gouvernement prévoit entreprendre un examen du système d'assurance-emploi et promet de reconnaître les diplômes étrangers et l'expérience de travail.

Ces mesures pourraient être positives si le gouvernement a l'intention d'aborder ces questions en tenant compte des besoins des travailleuses et des travailleurs. Nous reconnaissons les immenses lacunes de notre système d'apprentissage et nous croyons qu'il doit être amélioré. Il doit aussi inclure les emplois majoritairement féminins.

Nous convenons qu'un programme de reconnaissance des diplômes internationaux des travailleuses et travailleurs immigrants doit être mis en œuvre. Il faut utiliser des outils d'évaluation appropriés, incluant l'évaluation des connaissances acquises, avec les travailleuses et travailleurs immigrants et les travailleuses et travailleurs au Canada, incluant les travailleuses et travailleurs autochtones. Le gouvernement ne doit pas avoir recours à une politique d'immigration au lieu d'un programme complet d'assurance-formation et d'apprentissage dans le cadre de l'a.-e.

Éducation postsecondaire

Le discours du Trône n'a mentionné aucune augmentation du financement destiné aux établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement promet plutôt d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire en créant des bons d'apprentissage comme véhicule d'épargne pour aider les familles à faible revenu. Ce programme est totalement insuffisant, compte tenu des frais de scolarité scandaleusement élevés, du travail atypique, des lourdes charges de travail et de l'ampleur des travaux d'entretien reportés dans les universités et les collèges de tout le pays. Encore une fois, le gouvernement signale son intention de faire suivre ses investissements en sciences fondamentales et en technologie par des efforts visant à accroître la commercialisation d'idées brillantes. Il faut y voir l'augmentation de l'influence des entreprises privées dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Compte tenu de ses immenses surplus, le gouvernement libéral fédéral a la capacité fiscale de restaurer les milliards de dollars qu'il a retirés à l'éducation postsecondaire depuis 1993. Le gouvernement fédéral doit accroître la transparence de ses engagements en matière de financement aux provinces en créant un compte distinct de transferts destinés à l'éducation postsecondaire. Il doit mettre en place un système national de subventions basées uniquement sur le besoin. Il doit adopter une Loi sur l'enseignement postsecondaire qui interdit la création d'établissements d'enseignement privés à but lucratif et mettre fin aux partenariats public-privé.

Services sociaux communautaires

Le discours du Trône passe sous silence le programme fédéral de financement de l'aide sociale, du logement et de l'éducation postsecondaire. Le transfert social canadien a besoin d'une restructuration fondamentale. Nous devons avoir des transferts distincts et réservés pour promouvoir l'obligation de rendre compte et fortifier nos collectivités.

De nombreuses municipalités du pays financent les services sociaux communautaires grâce aux impôts fonciers. Les impôts fonciers ne sont pas liés au revenu et, à ce titre, ils sont régressifs et imposent un fardeau plus lourd aux personnes à revenu moyen ou faible. Il s'agit d'une méthode inadéquate de financement des services municipaux. En outre, les municipalités doivent assumer des responsabilités croissantes au chapitre de l'aide sociale, entre autres parce que l'assurance-chômage inclut de moins en moins de Canadiennes et de Canadiens. Cette approche ne suffit pas à répondre aux besoins des chômeuses et chômeurs canadiens et est tout à fait inutile, compte tenu des immenses surplus de l'assurance-emploi.

Le discours du Trône réitère le soutien de Paul Martin au secteur « bénévole ». Paul Martin a l'intention de présenter une nouvelle Loi sur les corporations sans but lucratif, une idée qui faisait partie du plan budgétaire de 2004 et qui est née d'une consultation menée par Industrie Canada en 2000.

Bien que nous reconnaissons que la Loi sur les corporations n'a jamais vraiment bien correspondu à la nature du secteur sans but lucratif, nous demandons au gouvernement de mener une large consultation avant d'adopter cette loi afin d'évaluer les effets sur le travail des militantes et militants communautaires, sur nos membres et sur les collectivités dans lesquelles ils travaillent, surtout en matière de charge de travail administrative et de gouvernance.

Le SCFP demande que toute nouvelle loi concernant le secteur sans but lucratif garantisse que les bénévoles ne remplacent pas les employés et employées du secteur public dans la prestation de services communautaires. Les organisations bénévoles doivent s'engager à respecter la clause relative au « travail de l'unité de négociation » dans les conventions collectives, en reconnaissant de façon plus large que ce travail a une valeur économique et sociale et qu'il doit être équitablement rémunéré. Cet engagement est essentiel à l'égalité des femmes, en particulier au travail des nouvelles immigrantes. Le travail accompli par les femmes dans la main-d'œuvre rémunérée ne doit pas retourner dans la sphère privée, où les femmes sont obligées de faire le même travail sans rémunération. Le bénévolat ne doit pas remplacer des programmes dont la responsabilité incombe au gouvernement.

Conclusion

À notre avis, le gouvernement minoritaire donne un ton plus démocratique au Parlement. Après avoir constaté l'absence d'intérêt du gouvernement pour les besoins des collectivités, les Canadiennes et les Canadiens ont refusé d'accorder au Parti libéral un gouvernement majoritaire aux dernières élections. Le gouvernement du Canada doit maintenant réinvestir dans les services publics du pays, comme première étape pour fortifier nos collectivités. Le gouvernement doit rendre compte aux collectivités, et non aux entreprises.

ssj: sepb 491
S:\Research\WPTEXT\N-ESP\fedbudget\2005\Prebudget fall04.doc

¹ Ministère des Finances du Canada, Rapport financier annuel du gouvernement du Canada : exercice 2003-2004 www.fin.gc.ca/afr/2004/afr04_1e.html 13 octobre 2004

² Fonds monétaire international, 10 mars 2004

³ Note d'information au public n° 04/18, «Le FMI conclut les consultations de 2003 au titre de l'article IV avec le Canada », 10 mars 2004, Fonds monétaire international <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2004/pn0418.htm>